



## **PROCES VERBAL**

### **COMMISSION SPORTIVE FEMINIENNES**

PV N°78 CSFEM/3

Réunion du 4 décembre 2024

**Présidence** : Mme URBANIAK

**Présents** : Mme MANON V - POUX BERTHE S.

**Excusés** : Mmes LECLERC Virginie - URBANIAK Anastasia - MM. CHEVANNE T - BELORGEY B.

**Assiste** : Mme CHAPON A, Administrative

#### **I - SPORTIF**

##### **ENGAGEMENTS EN PHASE PRINTEMPS**

Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en

- U7F-U9F
- U11F
- U13F
- U15F organisation District et/ou interdistricts
- U18F à 8 à 11, en interdistricts

**Devront le faire par mail au secrétariat avant le 10 Janvier 2025 (date impérative)**

Les retraits d'équipes ou changements de niveau sont également à faire par mail au secrétariat jusqu'au samedi

Les équipes ayant déclaré forfait général lors de la phase automne doivent envoyer un mail au secrétariat pour s'engager en phase printemps.

#### **SENIORS**

##### **1-FORFAITS**

**Match 29465321 CRITERIUM FEM A 8 MAREY – VOUGEOT du 2/12/2024**

Forfait déclaré de VOUGEOT

Amende de 60€ à VOUGEOT

**Match RETOUR 29465361 VOUGEOT -MAREY du 5/05/2025 se jouera sur le terrain de MAREY**

## 2- CHANGEMENT DE DATES ET/OU D'HORAIRES

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1FEM – CRITERIUM à 8 FEM 15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1FEM – CRITERIUM à 8 FEM 20 €

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le LUNDI -> DATE BUTOIR VENDREDI MINUIT.

**La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :**

Match 29511019 U18 FEM ST SERNINOISE – CLAYETTOIS REUNIS du 7/12/2024 se jouera le 8/12/2024 à 14h30

Match 29700853 Critérium U13 FEM CHEVIGNY ST SR – VILLERS LES POTS du 7/12/2024 se jouera le 4/12/2024 à 16h15.

Match 29465324 Critérium FEM à 8 BRAZEY – ST JEAN DE LOSNE du 2/12/2024 se jouera le 3/02/2025

Match 29516428 D1 FEM MONTCHANIN ODRA – FC MONTCEAU du 15/12/2024 se jouera le 02/02/2025

Match 29516441 D1 FEM MONTCHANIN ODRA – CHEVIGNY ST SR du 9/02/2024 sera programmé au 4/05/2025 sous réserve de la qualification des équipes en 1/2 Finale de la Coupe de Côte d'Or

**La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :**

MATCH ALLER 29516436 D1 FEM TRAMAYES – MONTCHANIN ODRA du 8/12/2024 se jouera sur le terrain de MONTCHANIN ODRA

MATCH RETOUR 29516460 MONTCHANIN ODRA – TRAMAYES du 13/04/2025 se jouera sur le terrain de TRAMAYES

## 3- REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

### CHAMPIONNAT

La commission reprend la programmation des matchs remis et informe les clubs de la reprogrammation de la rencontre suivante

- Match 29491119 U18 FEM IS SELONGEY – JURAS STADE FC du 7/12/2024 au 15/12/2024

## 4- COURRIERS

De **AS POUSSOT** informant la commission de la blessure de Mme RENNIS Emilie lors de la rencontre CRITERIUM à 8 FEM BEAUNE 2 – AS POUSSOTS du 2/12/2024. Pris note

De **Macon FC** demande d'évocation sur la rencontre 29516433 D1 FEM D.U.C 2 – MACON FC du 1/12/2024.

La commission ouvre une enquête et transmettra à la SROC tous les documents qui seront en sa possession.

### **Concernant l'apparition de deux Mathilde C.**

Attendu que le club de MACON FC a pris connaissance de la FMI sur le site du District dans la rubrique Epreuve

Attendu que la notification des joueuses sur le site est Prénom + Première lettre du nom.

La commission,

- Après contrôle de la FMI, constate que les joueuses se nomment Mathilde CHARLET (Gardienne) et Mathilde CHARRAT (joueuse n°5)
- Rappelle au club que la FMI est lisible via Footclubs, pour le nom et prénom des joueuses apparaissent dans leur totalité.

**Joncy-Salornay-Val de Guye** demande à participer à la CCO FEMININES A 11.

Attendu que le club n'a pas d'équipe engagée en championnat D1 FEM pour la saison 2024-2025, la Commission ne peut donner suite à cette demande.

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**La Présidente : N URBANIAK**

**Secrétaire de séance : M. VIF**